



COMMISSION EUROPÉENNE

Comité de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail de Bruxelles

Bruxelles, le 20 août 2007.
CSHT/OB D(2007) 18626

**COMPTE RENDU DE LA
255^E REUNION DU 10 MAI 2007**

Présents : Mme. Groebner – Présidente
Mme. Mormile – Vice-présidente
M. Bouillon – Secrétaire
Mme. Rangel, MM. Bindels, Perfetto et Spangenberg (membres désignés par l'Administration)
Mme. Lipton, MM. Van Bennekom, Uguccioni et Léonet (membres désignés par le Comité du personnel)
Mmes. Paternot et Gomez Lucena (USHT), M. Dr. Loodts (Service Médical) (Conseillers)
M. Luc Clerebaut (OIB.8) (Invité)

Ayant reçu un préavis de la Présidente ff du CLP le 8 mai, la Présidente félicite Mme Mormile pour sa désignation par le CLP comme Vice-présidente du CSHT ainsi que les autres représentants du personnel pour avoir été confirmés ou nouvellement désignés comme membres titulaires ou suppléants de ce comité.

* * *

M. Bindels propose que l'on aborde le point '7.1. Présentation des plans techniques des châssis ouvrants MADO' dès l'arrivée de M. Clerebaut car ce dernier devra rapidement s'absenter pour une autre réunion. La Présidente donne son accord.

1. ADOPTION DU PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2007

La Présidente propose de soumettre les propositions de modifications envoyées par Mme. Lipton, à M. Geiss afin qu'il donne son accord. Mme. Lipton est d'accord.

L'adoption est donc reportée.

2. ADOPTION DU PROJET DE COMPTE RENDU DE LA 254^E RÉUNION DU 19 AVRIL 2007

La Présidente remercie Mme. Mormile pour ses remarques sur le projet de compte rendu mais souhaite un complément d'information au sujet de la demande de formation des huissiers en

conseillers en prévention niveau 3. Elle pensait que cette demande ne concernait que les chefs d'immeuble.

Mme. Mormile explique que l'idée est issue du groupe de suivi des travaux au CCAB, où l'on s'est demandé qui veillera à l'application correcte des normes de sécurité. Le chef d'immeuble ne pouvant prendre à lui seul cette tâche, il a été proposé de la partager avec les huissiers en place à chacun des étages. La fonction d'huissier ayant été reprise par les DGs, le SCIC a proposé de veiller à l'application des normes en confiant une partie de ce travail aux huissiers. La Présidente fait remarquer que le nombre d'huissiers diminue et que leur charge de travail ayant augmenté, il ne serait pas judicieux de leur confier une charge de travail supplémentaire, qui, de surcroît, implique une responsabilité. Elle reste réservée pour une telle demande mais propose que la question soit examinée à moyen terme.

* * *

A la demande de la Présidente, M. Bruno Ugucioni, nouveau membre suppléant désigné par la Représentation du Personnel se présente : il est chef d'immeuble au CHAR et a participé au plan 'MAP2000' concernant les huissiers, dans lequel il était question qu'ils s'occupent d'autres activités, dont la 'safety'. Ils ont été impliqués dans la vérification du bon fonctionnement des sirènes d'alarme et des portes de sécurité. Mais actuellement, suite à la réaffectation de la moitié des huissiers à d'autres tâches, ce service rendu par les huissiers a disparu et l'USHT se charge des tests.

Mme. Rangel fait remarquer que plusieurs chefs d'immeubles ont la responsabilité de plus d'un bâtiment, ce qui leur rend impossible le suivi des tests de sirènes sur tous leurs bâtiments simultanément. Les huissiers, pourraient suppléer à ce problème. La Présidente estime qu'ils sont néanmoins trop peu nombreux pour être présents à chaque étage et que la question de leur responsabilité doit être examinée. Le Dr. Loodts est d'accord sur le point problématique du travail supplémentaire mais estime qu'ils pourraient avertir le chef d'immeuble de certains problèmes qu'ils peuvent rencontrer, faisant ainsi de la prévention.

Mme. Lipton cite une note du 27 mars de M. Lanneau (OIB.2) à M. Zupkó (Dir. OIB) où il est dit que la DG SCIC a modifié la description de poste des huissiers afin qu'ils veillent à l'application des normes de sécurité.

La Présidente accepte l'idée de la présence du personnel pouvant veiller à l'application des règles de sécurité mais insiste sur le fait que les huissiers ne vont pas pouvoir endosser cette responsabilité. M. Van Bennekom propose de remplacer le terme 'introduire' par 'examiner'. Le Dr. Loodts estime que si le chef d'immeuble est formé, cela constitue déjà un minimum. M. Ugucioni précise que beaucoup de chefs d'immeuble sont déjà Chefs Equipiers de Première Intervention (ECI) et au minimum EPI. Il ajoute que les chefs d'immeuble ont déjà beaucoup de responsabilités, notamment le test des sirènes d'alarme. Au temps où les huissiers étaient suffisamment nombreux, il y avait moyen de les répartir sur les étages afin qu'ils participent à la vérification du bon fonctionnement des sirènes, mais actuellement, ils ont changé de travail et ne sont plus disponibles et les chefs d'immeuble se retrouvant seuls, ils ne peuvent plus assumer cette tâche de vérification.

M. Ugucioni cite un autre problème, celui de l'encombrement des couloirs dans les bâtiments, qui crée un risque réel pour les évacuations, lors desquelles l'éclairage peut être coupé. La Présidente propose d'examiner la situation.

La Présidente propose la rédaction d'un projet de note à l'attention de M. Chêne sur la formation des chefs d'immeuble comme Conseillers en Prévention de niveau 3. Le projet de compte rendu est adopté sans la remarque dans le tableau de synthèse.

3. SUIVI DES SUJETS RECURRENTS

3.1. Présentation des plans techniques des châssis ouvrants MADO

La Présidente accueille M. Clerebaut qui, ayant fait distribuer une copie des plans techniques des châssis à ouverture à pantographe, en décrit le fonctionnement. Les clenches qui sont prévues pour pouvoir être facilement enlevées pour faciliter le travail de nettoyage, se sont montrées peu fiables à l'usage et l'on a constaté des morceaux restés coincés dans le mécanisme. Un système avec vis fut installé mais il rendait le travail de nettoyage plus difficile. Finalement, des goupilles bloquantes pouvant facilement être enlevées par les nettoyeurs furent installées et la situation donna satisfaction. Depuis les événements de la tempête du 18 janvier, les clenches ont toutes été enlevées. On est en attente du résultat des analyses des châssis de la griffe du bâtiment. Le bureau SECO a remis ses premières conclusions; le système a été mal installé et les points de fixation ont été mal réglés. Depuis, les gâches ont été disquées. Belgometal a reconnu son erreur.

M. Clerebaut ajoute que les châssis sont soumis aux tests en laboratoire et que la conclusion du rapport sera disponible fin juin. Les premiers tests sont déjà concluants; les châssis répondent aux normes en vigueur. Actuellement, la septantaine de châssis de la griffe sont boulonnés mais l'objectif est la remise en état de tous les châssis de la griffe pour fin 2007.

M. Clerebaut précise qu'une demande a été faite au laboratoire de tester les châssis en position ouverte par vent de tempête et qu'il attend les résultats. Il faut savoir que les châssis de la griffe sont de 30 à 40 % plus grands que les autres. Les 'petits' châssis (installés partout ailleurs dans ce bâtiment) sont néanmoins difficiles à fermer admet-il. Il insiste sur le fait que laisser les châssis ouverts par grand vent comporte un risque réel.

Mme. Lipton demande pourquoi il est nécessaire de nettoyer à l'intérieur de la 'double peau' constituée par les châssis, et faisant référence à la Tour Bruselia dont les fenêtres ouvrantes sont sans problème depuis plus de 20 ans, se demande pourquoi l'on n'a pas opté pour un système éprouvé. M. Clerebaut précise qu'il existe d'autres bâtiments (J-30 et LEX2000 notamment) où l'on rencontre la solution 'double peau' car elle confère à la façade une grande performance au niveau énergétique, en protégeant l'intérieur du froid extérieur (en hiver) par l'air chaud qui y circule, et protégeant l'intérieur du chaud extérieur (en été) par l'air frais qui y circule. Il s'agit d'une technique moderne qui répond aux caractéristiques des immeubles à grandes surfaces vitrées.

M. Clerebaut précise que, bien qu'il soit en attente des résultats des tests avec une fenêtre laissée ouverte, il n'y a aucun risque que le châssis tombe. Selon le bureau d'étude SECO, si les châssis n'avaient pas été abîmés lors de la pose, ils ne se seraient pas ouverts lors de la tempête. Mais sous le choc de leur ouverture spontanée par l'effet du vent, les pantographes ont été endommagés et l'on est passé à une ouverture de 20 cm au lieu de 5 cm.

Mme. Lipton rappelle que lors de la visite du bâtiment avant son achat, elle avait eu des problèmes pour refermer la fenêtre et avait dû faire appel à un collègue plus fort pour y parvenir, ce qui est peu encourageant du point de vue de l'utilisateur et peut expliquer pourquoi certaines personnes préfèrent peut-être laisser leurs fenêtres ouvertes. M. Clerebaut reconnaît que la fermeture est inconfortable mais précise qu'il y a moyen de manipuler les châssis sans faire appel à la force, mais que cela nécessite un apprentissage et un entraînement.

M. Van Bennekom rappelle que durant l'une des visites, il avait proposé l'étude de l'installation d'un système d'ouverture électrique, permettant de piloter en direct (depuis le bureau) ou à distance (depuis un central de commande) chacun des châssis, ce qui offre l'avantage de pouvoir refermer tous les châssis le soir (p.ex.). M. Clerebaut signale avoir déjà posé la question mais il ne voit pas comment cela pourrait être réalisé.

Le Dr. Loodts constate que le problème concerne environ 70 fenêtres (celles de la griffe) mais s'inquiète de la réouverture des autres dont les poignées ont été retirées. Quand les occupants pourront-ils rouvrir leurs fenêtres ? M. Clerebaut confirme que le rapport réalisé suite à la tempête est favorable concernant les autres châssis mais n'est pas en mesure de dire quand les poignées seront réinstallées sur les autres (les 'petits') châssis. Le Dr. Loodts estime qu'il s'agit d'un problème de communication de la part de l'OIB et propose à M. Clerebaut d'informer les occupants de la situation, quels sont les projets. M. Clerebaut explique avoir eu une réunion d'information avec la DG EAC (principal occupant du bâtiment) et qu'une note sera réalisée faisant état aux occupants de la situation.

M. Uguccioni pense que ce problème aurait pu être réglé par les rondes des gardes qui passaient aux étages et met en garde contre la chute possible d'objets utilisés pour bloquer la fenêtre et qui peuvent blesser des passants en rue.

M. Léonet propose qu'une formation soit donnée aux occupants et que les clenches qui dorment dans une cave sans pouvoir être utilisées soient remises en place. Par ailleurs, il rapporte que des problèmes de chaleur excessive ont déjà été rapportés.

Le Dr. Loodts demande confirmation que l'OIB n'a pas de réticences à ce que le personnel ouvre sa fenêtre dans ce bâtiment. M. Bindels répond que non car cela n'a pour conséquence que la coupure du système HVAC, le temps que la fenêtre reste ouverte. Il estime que cette information doit faire partie de la formation aux occupants et prévient que le rétablissement complet de la température du bureau après ouverture de la fenêtre peut s'avérer très lent (plusieurs heures), car le système HVAC par plafond froid fait preuve d'une grande inertie.

Mme. Lipton demande quelle est la situation du système HVAC dans ce bâtiment. Par exemple, est-il vrai que l'on a constaté une température allant jusqu'à 30° C dans certains bureaux du 17^{ème} étage ?

M. Clerebaut explique qu'il est prévu de refaire la programmation des stores par façade pour éviter que certains bureaux de coin ne soient occultés (sera entrepris les 22 & 23 mai). De plus, la programmation de régulation a changé et la température intérieure s'est améliorée.

Mme. Mormile tire pour sa part les conséquences de cette discussion :

- (1) Il y a un problème d'information des occupants (elle se demande pourquoi la réunion d'information n'a été faite qu'avec le personnel de la DG EAC)
M. Clerebaut explique que la première réunion a d'abord été organisée à la demande de la DG EAC mais que rien n'empêche d'autres réunions ultérieures.
- (2) Les coûts des tests seront-ils imputés à l'ancien propriétaire ?
M. Clerebaut confirme que les tests sont à charge de l'ex-propriétaire et que la réception définitive n'a pas encore eu lieu, notamment à cause des problèmes de châssis mais aussi à cause d'une centaine d'autres remarques subsistantes.
- (3) Est-il prévu d'effectuer des tests sur les autres fenêtres ?

La Présidente remercie M. Clerebaut pour sa présentation et ses réponses et réitère la demande au nom du Comité d'une meilleure communication avec les occupants d'un immeuble et tout

particulièrement là où il y a des problèmes récurrents. La publication de l'OIB 'Concrete' dont elle salue et félicite la qualité, ne peut pas remplacer la communication directe avec les occupants mais elle est, certes, un moyen d'information utile mais supplémentaire.

4. VIE DU COMITE

4.1. Informations sur le montant de la formation de Conseiller en Prévention niveau 3 pour les membres du Comité (USHT)

Mme. Paternot explique n'avoir reçu à ce jour qu'une réponse aux trois demandes d'offre envoyées. Le montant s'élève à 3.665 € pour une formation de 4 jours pour 15 personnes, soit un équivalent temps de 24 heures de cours. Les deux offres restantes sont attendues.

La Présidente estime que le budget relatif à cette formation devrait provenir de la DG ADMIN. Mme. Mormile demande si l'on poursuit l'idée de la participation du CLP aux frais de formation. Mme. Paternot rappelle que l'USHT a effectué une demande de prix mais qu'elle ne peut prendre les frais de formation en charge.

Ayant reçu confirmation des membres que l'intérêt dans cette formation est maintenu, la Présidente propose de rédiger et d'envoyer une note à l'attention de M. Chêne pour demander cette formation.

4.2. Présentation des budgets analyses et missions de l'USHT (USHT)

Madame Paternot explique que le budget 'Missions' de l'USHT est de 3.500 € par an et qu'en date du 10 mai 2007, il n'est déjà plus que de 79 €.

Il existe dans le contrat avec Vinçotte, un budget lié à des analyses spécifiques 'hors analyses courantes', dont le montant est de 20.000 € par an. Mais l'USHT doit encore vérifier si ce montant sera suffisant pour couvrir les frais pour le reste de l'année, car beaucoup de contrôles ont déjà été effectués sur ce budget et il est d'ailleurs prévu de soumettre une demande de rallonge pour 20.000 € supplémentaires.

M. Léonet demande si le budget 'Missions' était le même avant le passage de l'USHT à la DS ? Mme. Paternot se renseignera.

Le Dr. Loodts rappelle que les experts d'Ispra offrent une solution avantageuse par le fait qu'ils ne demandent que la couverture de leurs frais de mission et non leurs prestations.

5. THEME : "LES CONTRATS DE MAINTENANCE" PRESENTE PAR M. BINDELS (OIB.2)

M. Bindels va se concentrer sur le principal contrat (contrat Dalkia) établi notamment pour la maintenance des installations électriques, d'air conditionné, de détection et protection incendie et sanitaires mais qui ne concerne pas les ascenseurs et la télégestion. Il présente l'OIB.2 dont le budget conséquent s'explique par le fait qu'il paie les factures d'énergie des bâtiments de la Commission à Bruxelles.

Le secteur de M. Bindels ('Maintenance et télégestion') gère un budget annuel de 40 Mio d'euros dont la majorité couvre des frais de main d'œuvre. Son secteur traite en effet de la maintenance des équipements techniques du parc immobilier de la Commission, qui est divisé en plusieurs lots A, B, C (couvrant près de 65 bâtiments) et D (pour le Berlaymont) (page 2 de la présentation). Deux autres lots sont la maintenance des ascenseurs et de la Détection-Protection

Incendie (DPI) d'une part et la télégestion et les énergies d'autre part. Un nouveau lot appelé 'Contrôles' sera en charge de veiller au respect des prescriptions par les contractants.

En ce qui concerne le contrat Dalkia, il faut savoir, explique M. Bindels, que les quatre lots du contrat ont été remportés par la même société – Dalkia – qui est donc chargée du HS, de l'air conditionné (HVAC), de l'électricité et de la détection–protection incendie.

Le contrat ascenseurs pour sa part couvre environ 500 ascenseurs sur le parc immobilier de la Commission.

Le contrat pour la gestion du dispatching (numéro d'appel 5x5) est volontairement indépendant des autres pour éviter tout conflit d'intérêt et une des conditions est d'ailleurs qu'il soit attribué à une autre société que celles couvrant les contrats de maintenance. Il est à l'étude qu'à l'avenir, ce contrat 'dispatching' soit élargi pour couvrir une gamme plus vaste de services de l'OIB et que tout demandeur puisse bénéficier d'un retour d'information.

Le contrat Dalkia (page 4) inclut une obligation de moyens et de résultats, tant sur les actions préventives (nettoyage/entretien) que correctives (réparations, dépannages). Parmi les travaux spécifiques (TS) on retrouve l'ajout de câblage électrique ainsi que les modifications d'installations (nouvelles prises électriques, éclairage supplémentaire, ...) suite aux recloisonnements

La Garantie Totale (GT) équivaut à une sorte d'omnium. Les pénalités sont appelées indemnités et M. Bindels précise qu'il en exige chaque année pour un montant de plus de 10.000 €.

Mme. Lipton souhaite savoir qui fait la demande des recloisonnements ? M. Bindels répond qu'il s'agit du Gestionnaire des Biens Immobiliers (GBI) de la DG concernée et que l'OIB exécute.

Mme. Rangel précise que le gestionnaire du secteur aménagement de l'OIB2 accompagne le GBI et le responsable Ressources Humaines de la DG pour le choix, dans lequel l'USHT intervient également.

M. Van Bennekom prend l'exemple d'un bureau de 3 personnes au G-12 qui ne bénéficie que d'une bouche d'aération et demande qui décide d'une telle configuration ? M. Bindels explique qu'en principe le nombre de bouche varie en fonction de la taille du bureau mais qu'il est possible, si nécessaire, d'adapter le débit d'air et/ou le nombre de bouches.

La conduite doit permettre d'assurer les conditions de confort ainsi que leurs horaires définies au cahier des charges.

Mme. Rangel demande quelle organisation est prévue pour une salle de réunion ? Elle est identique à celle d'un bureau répond M. Bindels car pour ce qui est des conditions de confort. Dans l'horaire de confort, les immeubles sont divisés en trois unités; les bureaux, les réceptions et les parkings.

M. Bindels précise que la périodicité de la maintenance des installations va du quotidien à l'annuel. Toutes les prescriptions sont encodées dans un système de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), qui distribue quotidiennement les bons de travail aux contractants. Au delà de cette GMAO, plus de contrôles sont nécessaires (ils demandent beaucoup de déplacements et prennent beaucoup de temps). D'où un nouveau lot dans le secteur; celui des contrôles permettant de s'assurer que les prestations atteignent la qualité et le résultat demandé.

Mme. Mormile demande si les contrôles déterminent les programmations d'interventions. M. Bindels explique que non, l'OIB.2 peut également se baser sur les statistiques des plaintes qui permettent une concentration des interventions sur les problèmes récurrents. M. Ugucconi conclut que les contrôleurs internes sont donc les partenaires privilégiés du 5x5. M. Bindels ajoute que les prestataires effectuent des analyses sur base régulière (notamment annuellement et semestriellement) de façon à pouvoir contrôler le bon fonctionnement des installations dont ils ont la responsabilité de la maintenance. Les contrôles leur permettent donc d'éviter les problèmes et sont à leur avantage.

En ce qui concerne la Garantie Totale (GT), M. Bindels précise que pour les interventions inférieures à 250 €, le contractant ne fait pas appel à cette garantie car les frais sont inclus dans le contrat de maintenance. Par contre, pour les frais supérieurs à ce montant, ils entrent dans la GT. A cet effet, il existe un fonds de réserve (un compte bancaire de la CE) qui pourvoit aux frais jusqu'à concurrence du montant total du compte, au-delà duquel le contractant prend en charge les dépassements. Mais cela ne s'applique qu'aux bâtiments dont la CE est propriétaire; pour ceux qui sont loués, la logique du locataire s'applique et les obligations du propriétaire ne reviennent pas à l'OIB. Interrogé au sujet des baux emphytéotiques, M. Bindels précise qu'il y a deux bâtiments pour lesquels des imprécisions persistent au niveau de certains termes définis dans les baux. Répondant à Mme. Rangel, M. Bindels ajoute que Dalkia a toujours l'obligation d'effectuer le travail, puis on voit par après avec le propriétaire.

Le système des pénalités fonctionne sur le principe suivant : il s'agit d'un système de points qui sont une fraction de la redevance mensuelle. Il existe des coefficients multiplicateurs si le problème se présente plusieurs fois. Les contrôles menant à l'application éventuelle des pénalités seront renforcés par l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs qui vont être engagés.

Mme. Gómez Lucena demande si il y a des techniciens de la firme Dalkia dans chaque bâtiment. M. Bindels explique que des équipes de 3 techniciens ou plus sont réparties par groupes d'immeubles, ce qui permet de respecter les délais d'intervention d'une demi-heure. Il leur est demandé d'assurer une présence de 6:00 à 20:00 dans les bâtiments.

Mme. Lipton constate que la Garantie Totale (GT) encourage l'entretien régulier des équipements pour éviter leur remplacement à charge du prestataire. Elle souhaite avoir plus de précisions sur la fréquence d'entretien des bacs laveurs et la relation avec le taux de biocides. M. Bindels explique que l'eau est stérilisée par l'usage de lampes UV, qui sont régulièrement vérifiées lors des entretiens. De plus, l'OIB procède à des contrôles ponctuels.

Mme. Lipton précise que le recours à des biocides est nécessaire pour compléter l'action des UV. Mais elle s'interroge sur le fait que l'on pourrait les utiliser pour éviter l'entretien des bacs du système HVAC.

Le Dr. Loodts ajoute que l'on fait appel aux biocides en hiver surtout et confirme que les UV seuls ne suffisent pas à la stérilisation. Il appuie la demande d'un complément d'information.

La Présidente souhaite qu'un spécialiste puisse venir exposer ce sujet, mais M. Bindels prévient qu'il n'y a pas de spécialiste de la question à l'OIB et qu'il faudra faire appel aux chimistes prestant chez Dalkia.

M. Bindels ajoute qu'en été, l'on procède – de façon manuelle ou automatique selon les systèmes – à une déconcentration afin d'éviter l'accumulation de sédiments dans l'eau.

Mme. Mormile estime importante cette présentation sur les contrats de maintenance car s'il existe un certain malaise suite à des critiques faites sur la maintenance, elle reconnaît qu'il y a beaucoup de bon travail. Elle souhaite connaître la durée du contrat de maintenance. M. Bindels répond qu'il a été établi le 01/10/2002 pour une période initiale de 5 ans renouvelable 5 fois pour une année.

Elle demande si le système de GMAO donne des alertes lors de dépassement des délais de contrôle ? M. Bindels explique que le système de GMAO génère des bons de travail mais qu'il existe, pour les entretiens annuels, une période de 4 semaines autour de la date pivot durant laquelle le prestataire doit effectuer l'entretien annuel. Ceci afin qu'il ait suffisamment de temps pour pouvoir s'organiser tout en restant disponible pour les cas urgents.

Elle se demande si, concernant les biocides, il n'y aurait pas un problème de coordination entre les services de l'OIB et l'USHT ?

Mme. Lipton fait remarquer, concernant les contrôles quinquennaux des installations HVAC, qu'il pourrait y avoir une période équivalente à 10 ans entre deux contrôles (si le premier était

effectué au début et le second en fin de période). M. Bindels explique que le contenu des entretiens quinquennaux est déterminé par les résultats des entretiens annuels et qu'il n'est en réalité pas toujours nécessaire qu'un nettoyage du système des gaines HVAC soit réalisé tous les 5 ans.

Au sujet des 4 lots remportés par Dalkia, la Présidente demande comment il est possible que cette société les a remporté tous. Est-ce que OIB a été rassuré qu'elle avait suffisamment de main d'œuvre pour exécuter toutes les prestations demandées par chacun des 4 lots ? M. Bindels explique qu'en réalité, Dalkia, comme d'autres contractants l'ont fait par le passé, a repris le personnel en place qui était employé par le prestataire précédent.

M. Uguccioni estime important que soit amélioré le délai d'intervention dans les ascenseurs. M. Bindels explique que c'est possible, mais qu'il s'agit d'une question de coût; un technicien présent en permanence dans un bâtiment coûte fort cher. M. Uguccioni avance que le délai d'une demi-heure n'est pas respecté, tandis que M. Bindels rétorque qu'en moyenne, les techniciens sont présents dans les 20 minutes qui suivent l'appel.

Concernant les filtres du système d'air conditionné, M. Uguccioni souhaite savoir s'ils sont changés deux fois par an. M. Bindels explique que les raisons de leur changement sont liées à la perte de charge/débit que l'encrassement génère, donc ils ne sont pas systématiquement changés à date fixe mais en fonction de leur encrassement.

M. Uguccioni regrette que le personnel ne soit pas systématiquement informé des suites des interventions des techniciens de Dalkia. Il mentionne aussi le manque de coordination entre contractants.

M. Uguccioni regrette aussi le manque de standardisation d'équipement entre les différents bâtiments, rendant parfois les remplacements de certains équipement impossible. M. Bindels explique qu'il s'agit d'appels d'offres différents et qu'il n'est dès lors pas possible d'imposer telle ou telle solution ou marque, sans menacer l'éthique de libre concurrence. De plus, ces choix interviennent plus tôt dans le processus d'achat et échappent au contrôle de la CE.

M. Uguccioni souhaite avoir des informations sur la gestion des appareils de levage impliqués dans le nettoyage des vitres. M. Bindels répond que son secteur n'intervient que sur les aspects techniques des nacelles et non sur leur exploitation dont la responsabilité revient aux exploitants (sociétés de nettoyage des vitres).

6. VIE DU COMITE

6.1. Présentation de l'évolution des travaux du groupe de travail 'Règlement Interne' (M. Spangenberg)

M. Spangenberg rappelle que l'origine de ce projet repose sur la décision de la Commission 'Action 56' puis il indique la composition du groupe de travail ad hoc, ainsi que le nombre de réunions (4).

Le premier élément qui ressort de ces réunions concerne la structure du projet de nouveau règlement ; on y trouve 6 articles : la composition, le mandat, le fonctionnement, les procédures, la transparence et l'adoption du règlement lui-même.

Certaines questions demeurent ouvertes suite aux réunions – bien que tous les sujets pourront être discutés en réunion plénière.

- Le nombre de membres
- La composition des conseillers
- La question des tandems titulaires/suppléants et les intérêts divergents de l'Administration et des Représentations du Personnel

- La question du conflit d'intérêt et celle liée de l'exclusion de groupes de personnes
- La question d'un budget pour le Comité
- La question du quorum de réunion et de délibération pour vote
- Décider comment on délibère lors d'un désaccord

M. Spangenberg ajoute que certains membres ont émis la possibilité de rediscuter un avis.

Les documents seront adoptés par les membres du groupe de travail ad hoc puis soumis aux membres; une version avec Track Changes, l'autre avec ces modifications intégrées (projet final).

La Présidente remercie M. Spangenberg pour cette présentation. Au vu du retard dans l'adoption du règlement interne et le travail restant à accomplir, la Présidente propose que ce point soit mis en première place dans l'ordre du jour de la prochaine réunion du 14 juin et de consacrer la moitié de la réunion à cette discussion. Ceci est accepté par les membres. Après cette réunion, il faudra évaluer le solde à parcourir.

Mme. Mormile souligne l'importance que ce sujet soit débattu en séance car cela permettra de nouveaux apports et qu'il est fondamental pour chacun de pouvoir s'exprimer.

M. Spangenberg rappelle que la procédure est cette fois-ci différente de celle de création des Comités en 1982, où la CE a décidé de leur création et de leur règlement; maintenant le nouveau règlement sera adopté par le Comité lui-même. Il pourra également être modifié par ce Comité, ajoute la Présidente.

7. INCIDENTS ET ACCIDENTS

7.1. Incident n° 31 au B-28

Mme. Gómez relate l'incident. M. Bindels ajoute qu'un disjoncteur ayant sauté, le groupe électrogène a pris le relai pendant une dizaine de minutes, puis, suite à des problèmes de refroidissement, il n'a pas pu tenir la charge et est tombé en panne, causant l'évacuation de l'immeuble. Le propriétaire n'a pas fait le nécessaire pour que les blocs autonomes de lumière de secours puissent fonctionner correctement, ce qui a eu pour conséquence que le personnel s'est retrouvé dans l'obscurité, ce qu'il déplore. Les ascenseurs sont restés bloqués entre deux étages suite à l'arrêt du groupe électrogène et ce problème est également en cours de résolution.

M. Van Bennekom intervient en indiquant que c'est précisément le contraire qui s'est passé; c'est parce que les ascenseurs fonctionnaient encore que le groupe de secours a été surchargé et qu'il est alors tombé en panne.

M. Bindels souhaite ajouter certains points :

- l'ascensoriste est intervenu sur les ascenseurs dans les 10 minutes qui ont suivi la coupure.
- Dès que le courant a été disponible grâce au groupe électrogène et que les ascenseurs sont redevenus disponibles, il a été demandé aux gardes d'amener les ascenseurs au rez en position 'portes ouvertes' afin de ne plus les employer, mais cela n'a pas été possible et le groupe électrogène a en effet cédé à cause de la charge importante liée à l'usage des ascenseurs.
- Il faut signaler que malgré l'absence d'exercice d'évacuation pour ce bâtiment, l'évacuation s'est bien déroulée.
- Certains blocs autonomes n'ont pas fonctionné lors des tests.
- Une porte coupe-feu sur deux ne se ferme pas autour des ascenseurs.

La Présidente demande quelle règle est appliquée pour l'organisation d'un exercice d'évacuation suite à l'emménagement du personnel dans un bâtiment. Mme. Gómez transmettra la question à l'USHT. La Présidente souhaite faire acter que les exercices d'évacuation doivent être organisés rapidement suite à l'occupation d'un bâtiment.

M. Bindels remarque que le test trimestriel de fonctionnement des blocs de secours n'avait pas encore eu lieu.

M. Uguccioni demande si le problème d'alimentation de secours est réglé désormais. M. Bindels répond qu'il est en cours actuellement, mais qu'il y a des problèmes de refroidissement. M. Uguccioni s'étonne qu'on n'ait pas réalisé de simulation avant l'occupation du bâtiment.

7.2. Incident n° 34 à CIE Overijse

M. Bindels explique que le blocage d'un flotteur d'arrêt de remplissage de cuve d'eau a provoqué un débordement de la cuve dans la cave du bâtiment et que les pompiers sont intervenus pour aider à pomper l'eau de la cave.

8. POLITIQUE ET PROJETS IMMOBILIERS

8.1. Compte rendu de la visite du GT 'Immeubles' du City Garden

M. Bindels présente le compte rendu de visite de ce bâtiment par le groupe de travail 'Immeubles'. Le système de régulation pose des problèmes d'échange et l'on a aussi émis des commentaires sur la détection incendie. Une réunion avec le bureau d'étude est prévue. Il y aura une simulation d'éclairage afin de déterminer si la solution de lampes sur pied permet de compenser l'absence d'éclairage par le plafond. M. Bindels souhaite organiser une visite avec le Dr. Loodts pour analyser les postes de travail. Il a été demandé de poser un limiteur d'ouverture sur les fenêtres. Il faudra veiller à la taille des bureaux dans les étages supérieurs. Il a été question de la modularité des tubes TL.

La Présidente remercie M. Bindels pour ces informations et propose d'attendre que la visite avec le Dr. Loodts et les rapports soient terminés pour entendre l'avis final du groupe de travail lors de la réunion du 14 juin.

9. SUIVI DES SUJETS RECURRENTS

9.1. Comité de suivi des travaux au CCAB : rapport de réunion / ordre du jour

M. Bindels a transmis les rapports des réunions 3 et 4.

La prochaine réunion du groupe de suivi aura lieu le 16 mai à 9:30.

9.2. Suivi de l'évolution de la situation au G-12

Mme. Groebner demande confirmation que le remplacement des châssis s'élève à 1,2 Mio €. M. Bindels confirme. M. Van Bennekom estime que l'OIB doit faire une estimation de ses frais à moyen terme, ce qui appartient à la bonne gestion du patrimoine immobilier. La Présidente propose que le Comité demande à l'OIB quand le document sur le budget nécessaire sera prêt afin que l'on puisse ensuite considérer le remplacement des châssis au G-12.

9.3. Suivi de l'évolution de la situation au B100

Mme. Mormile annonce ne pas avoir pu bénéficier de la comparaison entre les deux analyses du bruit pour ce bâtiment et demande à rencontrer Mme. Paternot à ce sujet.

10. DIVERS

10.1. Situation au BERL

Cinq demandes d'intervention pour l'éclairage ont eu lieu au BERL.

M. Bindels demandera le nombre de demandes portant sur des problèmes de chaud, froid, air, etc...

10.2. Situation du C107

M. Bindels explique que la DG MARKT ayant quitté le bâtiment SPA2, elle a été regroupée au bâtiment C 107 et il verra si ce bâtiment a fait l'objet d'une visite. Il s'informerait également pour les bâtiments B100 et G-12.

10.3. Sujets pour des prochaines réunions

Mme. Lipton souhaite que soit abordé le sujet des biocides dans les systèmes de HVAC et qu'un spécialiste vienne exposer les informations.

Mme. Mormile souhaite que le thème des contrats de nettoyage soit traité lors d'une prochaine réunion.

M. Uguccioni précise que le contrat de nettoyage des vitres a été signé au 01/04/2007 tandis que celui de nettoyage des bureaux sera renouvelé le 01/01/2008. Il serait intéressé de connaître les détails sur les temps de nettoyage par bureaux, etc...

M. Bindels propose de contacter le chef d'unité de l'OIB.7 en charge de ce dossier.

* * *

La prochaine réunion du CSHT se tiendra le jeudi 14 juin 2007.

Les membres recevront confirmation par le secrétaire.

Olivier Bouillon – Secrétaire du CSHT.

* * *

Liste synthétique d'actions consécutives à la 255^e réunion du 10 mai 2007.

Action	Objectif	Responsable
Informer d'éventuels changements dans le budget 'Missions' de l'USHT entre son appartenance à ADMIN.C et son passage à ADMIN.DS	Comparer les éventuelles différences de budget	USHT
Systèmes HVAC : traitement de l'eau aux UV & Biocides	Etre informé par un spécialiste de la théorie et des pratiques en cours	OIB/USHT
Information par USHT sur délais d'organisation des exercices d'évacuation suite à l'occupation d'un bâtiment	Informers les membres du Comité sur l'organisation des exercices d'évacuation dans les nouveaux bâtiments	USHT
Rapports des visites City Garden	Informers le Comité des remarques suite aux visites – établir un projet d'avis – le cas échéant, voter un avis	CSHT
Visites pré-occupation des bâtiments C107, B100 et G-12	Confirmer aux membres que des visites pré-occupation ont été réalisées	OIB
Présentation du rapport analyses bruit B100 par Mme. Paternot	Informers le groupe de travail 'Immeubles'	USHT / CSHT
Note à M. Chêne pour financement analyses Ispra	Permettre analyses Indoor Air Pollution dans bâtiments problématiques à BXL (G-12 notamment)	CSHT
Note à M. Chêne sur situation G-12 (châssis fixes à remplacer)	Relancer le remplacement des châssis	CSHT
Contacter le chef d'unité OIB.7	Exposé sur les contrats de nettoyage	OIB
Note à M. Chêne pour financement de la formation de Conseiller en Prévention niveau 3 pour les membres du Comité	Permettre aux membres du Comité d'acquérir le niveau 3 en Prévention	CSHT